

Est-ce que j'ai droit à une allocation de relogement (anciennement ADIL) ?

Dans certaines conditions oui, mais vous devez en adresser la demande auprès de la Région de Bruxelles-Capitale (adresse : Centre Communication Nord (gare du Nord) Rue du Progrès, 80/1 1035 Bruxelles)

[lien](#)